



4^{èmes} ASSISES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE 2016

“NOUVELLES MENACES, NOUVEAUX DÉFIS
POUR UNE SÉCURITÉ PRIVÉE EN PLEINE MUTATION”

5 décembre 2016

Discours de

Madame Hélène CAZAUX-CHARLES,
*Directrice de l'Institut national
des hautes études de la sécurité et de la justice*

Messieurs les Préfets,
Messieurs les Directeurs Généraux,
Messieurs les directeurs, Mesdames les directrices,
Monsieur le Président du CNAPS,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice réaffirme pleinement, par sa présence aujourd'hui, son rôle et son engagement dans la réflexion sur la sécurité privée. Un engagement qui s'est traduit dès la création de l'INHESJ, il y a 25 ans, et à nouveau, très récemment, en début d'année 2016, par la création de l'Observatoire des atteintes aux agents de sécurité privée en partenariat avec l'ONDRP. Il s'agit d'améliorer la connaissance des risques des menaces entourant les missions des agents de sécurité privée, ceci bien évidemment, dans une perspective d'amélioration tant de leur formation que de leur accompagnement.

La sécurité privée est en pleine mutation en France, mais si j'ose ce constat, cette évolution pour ne pas dire cette révolution permanente, c'est son état naturel ! En effet, que de chemin parcouru depuis les années 80, période de très grande défiance à son égard, jusqu'à ces dernières années qui consacrent - et ces assises en témoignent - la confiance conquise par les entreprises de sécurité privée auprès de l'Etat comme auprès de nos concitoyens.

Les événements tragiques que la France a connus en 2015 et à l'été 2016 mais aussi l'organisation remarquablement réussie de grandes manifestations populaires, dont notamment, il faut le dire et le redire, celle de l'euro 2016, dans un contexte de contraintes d'une complexité et d'une intensité rarement égalées, ont conforté le nécessaire

et dorénavant irréversible partenariat entre les forces régaliennes de sécurité intérieure et les activités de sécurité privée.

Ce partenariat n'allait pas de soi. Les entreprises de sécurité privée ont su le nouer avec intelligence en surmontant trois types de contradictions.

Une première contradiction d'abord, entre d'une part les convictions bouillonnantes qui animent les acteurs de la sécurité privée (en tous cas ceux que j'ai eu le plaisir de rencontrer récemment à l'occasion de ma prise de fonction) et d'autre part leur lucidité sur les risques entourant leurs activités, comme sur les exigences indispensables pour conserver la confiance des pouvoirs publics et de la population ; une seconde contradiction ensuite, entre d'une part le discours d'hommes d'affaires, très clairement à la recherche d'un modèle économique protecteurs d'intérêts privés, et d'autre part le discours citoyen de ces mêmes entrepreneurs, affirmant tout aussi clairement leur souci de l'intérêt général et de sauvegarde des intérêts de la Nation ; enfin, dernière contradiction, entre d'une part l'inscription dans une logique centralisatrice que traduisent la création de structures nationales (délégation aux coopérations de sécurité, CNAPS) ou certains projets tels celui d'un institut national de la sécurité privée, et d'autre part l'affirmation de la nécessaire connaissance décentralisée du terrain et des hommes pour bâtir une approche globale et intégrée, évitant ainsi l'écueil si souvent dénoncé, d'une coupure entre le centre et la périphérie, coupure constitutive d'une faille majeure de tout dispositif de sécurité.

Il restait à surmonter un dernier obstacle. En effet, à l'opposé de nombreux autres pays et notamment des pays an-

glo-saxons, notre modèle de police, profondément marqué de l'empreinte des grands hommes que furent Fouchet, et plus près de nous, Clémenceau, s'accommode mal d'une délégation, fût-elle même partielle et maîtrisée, d'une mission régaliennne majeure de l'Etat : la sécurité, considérée comme le monopole traditionnel de la puissance publique.

Certes, l'impérieuse nécessité de réduire significativement la dépense publique pousse à une mutation à la fois politique et culturelle de notre modèle. L'Etat stratège est désormais aussi un Etat économe, qui doit recentrer les hommes et les femmes qui le servent sur ses missions prioritaires au regard de ses capacités financières, engendrant de ce fait une externalisation d'un nombre croissant de ses missions, notamment en matière de sécurité.

Dans cette perspective, la menace maximale, constante et durable qui pèse sur notre pays et mobilise nos forces de sécurité de façon éprouvante, oblige à une telle réflexion.

Mais il serait dangereux de ne réfléchir à un sujet d'une telle dimension politique et stratégique - la sécurité - qu'à l'aune budgétaire, c'est à dire sous la contrainte.

La sécurité, ne l'oublions jamais, est la garantie fondamentale de l'exercice plein et entier de notre liberté, entendue comme le droit fondamental à l'autodétermination. Sans elle, il devient compliqué d'affirmer notre souveraineté, sans elle encore, il devient délicat de défendre la légitimité du pouvoir, sans elle enfin, il est impossible de garantir l'exercice des libertés fondamentales d'opinion, d'expression, d'aller et venir, de réunion, pour ne citer qu'elles.

Dès lors, en ce domaine, l'Etat doit être seul décideur de ce qui relève de sa compétence exclusive, de celle qu'il entend partager, et des conditions auxquelles il subordonne cette externalisation. Si l'on s'entend sur ce postulat de base, la dernière contradiction est alors levée. **Et c'est bien le sens de la création, en février 2014, de la Délégation aux Coopérations de Sécurité (DCS),** qui incarne cette volonté des pouvoirs publics d'inclure à part entière les acteurs privés - 160 000 salariés et 9000 établissements environ à ce jour - dans leur stratégie de sécurité globale.

C'est aussi le sens de l'action de toute la profession qui s'est engagée depuis de nombreuses années maintenant dans un long travail de moralisation et de professionnalisation des acteurs de la sécurité privée. C'est en effet en étant irréprochables sur le plan du recrutement, des pratiques professionnelles, de l'éthique que les acteurs de la sécurité privée demeureront des partenaires totalement reconnus, acceptés, intégrés dans le dispositif global de sécurité.

Sur ce terrain, soulignons l'efficacité salubre du Conseil national des Activités privées de Sécurité (le CNAPS) qui, depuis sa création en 2012 jusqu'à aujourd'hui, s'est acquitté avec efficacité de sa mission

de régulation et de contrôle. Par ailleurs on ne peut que se féliciter du contrôle qui sera désormais opéré par le CNAPS (à compter du 1^{er} juillet 2016) sur les formations aux métiers de la sécurité privée pour s'assurer notamment de la réalité des formations et des examens, du sérieux des formateurs et des jurys avec la menace de sanctions en cas de manquements.

Cette journée sera l'occasion d'une interrogation renouvelée sur **les nouveaux espaces d'intervention couverts par le secteur privé comme sur les nécessaires régulation et professionnalisation des activités de sécurité privée.**

Bien sûr, la formation est un enjeu majeur pour le développement de la sécurité privée, et ce d'autant plus que le marché s'est déplacé vers une demande de prestation plus complexe, qui nécessite souvent une capacité à évaluer des comportements spécifiques, par exemple pour autoriser l'accès à un espace sécurisé. C'est donc une lourde responsabilité qui pèse sur les épaules des agents dont les compétences doivent tendre à l'excellence.

Mais au-delà de la professionnalisation, l'interrogation, voire l'inquiétude porte aujourd'hui sur **l'évolution du modèle économique des entreprises** de sécurité privée, confrontées à l'écrasement du « middle management » par une logique de coûts que ne semble pas pouvoir renverser la charte des bonnes pratiques de sécurité privée ; mais confrontées aussi, je le disais il y a peu, en ouvrant les 3^{èmes} rencontres des acteurs publics, **aux effets de la révolution numérique.**

Comment organiser une profession quand se profile à l'horizon ce qui demeure encore un impensé du droit du travail, à savoir le risque de disparition du salariat au profit de l'entrepreneuriat individuel, via le modèle « uber » ? Et plus loin encore, quel choix de fond faire face au développement de la robotique, des drones, comme des nouveaux moyens de vidéosurveillance – éternelle question de l'équilibre entre l'investissement humain et l'investissement technologique ? Que devient le modèle économique mais aussi le modèle « métier » des années 80, puisque désormais il faut penser un usage de ces nouveaux moyens technologiques intégré dans une lecture algorithmique et prédictive du monde ? Autant de paramètres nouveaux, complexes, et structurants d'une réflexion urgente pour la sécurité privée sur le modèle économique du 21^{ème} siècle comme sur la réorganisation de ses rapports avec l'Etat.

De tout cela, vous aurez l'occasion de débattre aujourd'hui, à la lumière de l'approche comparatiste de la sécurité privée dans d'autres pays, notamment de l'Union européenne, propre à enrichir et orienter les réflexions sur ce sujet majeur pour l'avenir de notre pays.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle et riche journée de réflexion ■